

































Appel de la société civile à l'élection sans délai de nouveaux Commissaires au sein de l'Instance Vérité et Dignité

Mesdames et Messieurs les Député-es,

Bientôt six ans après la Révolution, le chemin vers la démocratie et l'Etat de droit s'est confronté à de nombreux obstacles qui en menacent les acquis. Parmi ces obstacles, nous craignons aujourd'hui que le processus de justice transitionnelle n'aboutisse pas à ses objectifs de révélation de la vérité, de réparation pour les victimes, de redevabilité des auteurs et de garanties de non répétition.

Lors du Congrès national pour la Justice transitionnelle, qui s'est tenu à Tunis le 2 et 3 novembre dernier, de nombreuses composantes de la société civile ont adopté une série de <u>recommandations</u> visant à renforcer le processus de justice transitionnelle. Parmi celles-ci certaines concernent vos prérogatives et obligations.

La loi organique 2013-53 du 24 décembre 2013 relative à l'instauration de la justice transitionnelle a prévu la création de l'Instance Vérité et Dignité (IVD) comme principal organe chargée de conduire le processus. Cette même loi prévoit que l'IVD soit composée de 15 membres et que le quorum requis pour la tenue des réunions et la prise de décisions soit des deux tiers des membres. Depuis le mois d'octobre dernier, l'IVD ne fonctionne qu'avec 9 de ses membres.

Cette composition constitue un obstacle majeur au déroulement des travaux de l'IVD et à la possibilité pour celle-ci d'accomplir ses prérogatives.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'il reste seulement 1 an et demi à l'IVD pour achever son mandat. Dans cette fenêtre de temps limitée, l'IVD doit encore accomplir des tâches majeures pour la justice transitionnelle en Tunisie et notamment la tenue des audiences publiques, la mise en place d'un programme de réparation effectif et adéquat, l'adoption de recommandations en matière de réformes institutionnelles pour la mise en place des garanties de non répétition, l'adoption et la publication de son rapport final.

Il sied à rappeler que l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) est appelée à apporter le soutien au processus de la justice transitionnelle mentionné dans la Constitution, et par conséquent à s'acquitter de ses obligations d'élire tous les membres manquants de l'IVD, tout en prévoyant un mécanisme qui garantisse la transparence et la neutralité des candidats choisis.

L'échec ou la réussite du processus dépend de la contribution de toutes les parties concernées, et notamment l'ARP qui doit répondre aux besoins et aux obligations du processus à temps.

Les organisations de la société civile signataires appellent l'ARP à remplir ses obligations aux termes des articles 19 à 30 de la loi JT et, par conséquent, à élire sans délai tous les membres manquants de l'IVD tout en tenant compte des critères imposés par la loi JT, et particulièrement en s'assurant :

- de la compétence effective des membres qui sont proposés,
- de l'équilibre requis entre les deux sexes,
- de l'intégrité des membres qui sont proposés et de leur neutralité,
- de leur motivation à poursuivre, collégialement au sein de l'IVD, la mise en œuvre d'un processus de justice transitionnelle efficace et diligent.

Aujourd'hui plus que jamais, l'ARP se doit d'envoyer un message favorable à la justice transitionnelle et à donner un signe positif de l'engagement des institutions étatiques dans la Justice Transitionnelle, conformément à la Constitution tunisienne, en intervenant rapidement dans la nomination de tous les membres manquants, dans le but de rétablir progressivement la confiance des citoyens dans les institutions étatiques.

Signataires:

- 1. Al-Karama
- 2. Al Bawsala
- 3. Association de Défense des Libertés individuelles
- 4. Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement
- 5. Association des Magistrats Tunisiens
- 6. Avocats sans frontières
- 7. Centre International pour la Justice Transitionnelle
- 8. Coordination Nationale Indépendante pour la Justice Transitionnelle
- 9. Fédération internationale des Droits de l'Homme
- 10. Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux
- 11. Labo' Démocratique
- 12. Ligue tunisienne des Droits de l'Homme
- 13. Observatoire Tunisien de l'indépendance de la magistrature
- 14. Organisation Contre la Torture en Tunisie
- 15. Organisation Mondiale Contre la Torture
- 16. Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme
- 17. Human Rights Watch